

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 OCTOBRE 2012****Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 19 heures**

Secrétaire de séance : Monsieur PEREIRA

Modérateur : Monsieur DELLMANN

**COMMUNICATION :****L'EVOLUTION DU PROJET DE LA CITE D'AFFAIRES NOGENT BALTARD ET LE DEPOT DES PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIFS**

Le 9 juillet 2012, le Conseil Municipal approuvait un projet de mémorandum fixant les engagements de la ville de Nogent-sur-Marne sur les modifications du projet de la Cité d'Affaires Nogent Baltard. Le Mémorandum portait à la connaissance du Conseil Municipal les orientations retenues pour l'exécution du contrat de programme conclu le 27 avril 2010 entre la Ville de Nogent-sur-Marne, la société Eiffage et la RATP pour la réalisation du Projet Urbain Cité d'Affaires Nogent Baltard. Ces orientations modifient l'affectation définitive et la programmation immobilière de l'ensemble des terrains inscrits au périmètre du contrat de programme.

Le mémorandum marquait une synthèse du processus engagé avec les représentants des requérants et les échanges du groupe de travail ad hoc, dans le but de présenter un projet amendé qui répondra aux points faisant l'objet du recours contre les Permis de Construire attribués le 7 décembre 2011.

Comme convenu, des Permis de Construire Modificatifs ont été déposés le 15 octobre 2012 en mairie. Ils respectent les engagements de la ville de Nogent-sur-Marne et de la société Eiffage concernant notamment :

- la transformation de la résidence hôtelière en résidence de logements (création de 73 logements) dont environ 50% de logements sociaux et une réécriture architecturale complète
- la réduction des surfaces et une modification de l'écriture architecturale de la résidence de logements au droit de l'école Victor Hugo afin d'amoindrir son impact sur l'environnement urbain

Une réunion du groupe de travail ad hoc sera rapidement organisée pour la présentation de ces permis modificatifs aux représentants des requérants.

En parallèle des évolutions architecturales, le travail de fond avance sur les modifications à apporter au Contrat de Programme. Celui-ci sera soumis pour approbation au conseil municipal, une fois le document finalisé par l'ensemble des parties.

-----

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 13 FEVRIER – 5 MARS – 26 MARS 2012**

Les procès verbaux des 13 février, 5 mars et 26 mars 2012 sont approuvés à l'unanimité.

**12/159 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA VACANCE D'UN POSTE**

La composition du Conseil Municipal s'établit selon l'ordre du tableau suivant :

- M. MARTIN Jacques J.P.
- M. PASTERNAK Jean-Jacques
- M. DELLMANN Yves
- M. FONTAINE Jean René
- Mme THOME Thérèse-Marie
- M. DAVID Jean-Paul
- Mme DELANNET Véronique
- Mme MÜNZER Déborah
- Mme LETOUZEY DE BRUYNE Chantal
- Mme RYNINE Christine
- M. EYCHENNE Sébastien
- M. HIRT Stéphane
- Mme RENOUIL Karine
- M. IPPOLITO Christophe
- M. ARAZI Marc
- Mme FONTAINE Martine
- Mme. MARTINEAU Pascale
- M. DEGRASSAT Alain
- Mme MATRUCHOT Catherine
- Mme NATAF Michèle
- M. NICOLAS Loïck
- Mme RENOUX Anne
- Mme GASTINE Anne-Marie
- Mme MONTCHAMP Marie Anne
- Mme DEBAECKER Estelle
- M. GILLES Michel
- Mme HESLOUIN Edith
- M.DEVYNCK Michel
- M. GEIB William
- M. MASTROJANNI Michel

- M. SAJHAU Philippe
- Mme LAVIN Marie
- M. RASQUIN Bernard
- M. PEREIRA Philippe
- Mme JOFFET Aline

---

**12/160 - EXERCICE 2012 – SUBVENTION A ALLOUER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES DE LA MATERNELLE FONTENAY**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Attribue au titre de l'exercice 2012 à l'association des Parents d'Elèves de la Maternelle Fontenay AIPEMF une aide financière de 300 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2012 – Chapitre 65.

L'association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

---

**12/161 EXERCICE 2012 DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 7 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité pour Nogent), 1 abstention (Ensemble, agissons pour notre ville), 3 abstentions (Nogent avec vous) dont 1 pouvoir,

Adopte la décision modificative n°3 – fonctionnement/Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2012 ci après,

**BUDGET GENERAL**  
**DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2012**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2012	Montant de la Décision Modificative n°3	Lire Budget après DM n°3
67	01	673	FIN	Titres annulés sur exercices antérieurs	21 000,00 €	40 000,00 €	61 000,00 €
011	020	6262	INFO	Abonnements IPAD	77 500,00 €	7 800,00 €	85 300,00 €
011	020	6132	FIN	Locations immobilières	1 380,00 €	8 018,00 €	9 398,00 €
011	021	6281	FIN	Cotisations	25 000,00 €	-4 000,00 €	21 000,00 €
65	211	6574	SCOL	Subvention - Association des Parents d'élèves maternelle Fontenay	7 600,00 €	300,00 €	7 900,00 €

65	021	6535	DRH	Formation des élus	4 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €
022		022	FIN	Dépenses imprévues	288 763,27 €	-72 118,00 €	216 645,27 €

**TOTAL des Dépenses de Fonctionnement : 0,00 €**

**Solde de la décision modificative n° 3 - Fonctionnement Budget Général 0,00 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2012	Montant de la Décision Modificative n°3	Lire Budget après DM n°3
020		020	FIN	Dépenses imprévues	140 813,88 €	-3 000,00 €	137 813,88 €
16	01	165	JURI	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €

**TOTAL des Dépenses d'investissement 0,00 €**

**Solde de la décision modificative n° 3 - Investissement Budget Général 0,00 €**

#### 12/162 NOUVEAU TARIF POUR LE STATIONNEMENT DES COMMERÇANTS DU MARCHE AU PARKING SNCF

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le tarif unique de l'abonnement mensuel de 10 €, pour les véhicules des commerçants du marché, avec un abonnement minimum trimestriel.

Décide que les horaires d'ouverture autorisée sont de 6h à 14h tous les samedis matin.

Précise que l'ouverture du parking de la SNCF ne sera possible qu'à l'aide d'une carte magnétique délivrée lors de l'abonnement trimestriel moyennant une caution de 23 €.

Les recettes seront inscrites au budget annexe du stationnement payant.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

#### 12/163 CONVENTION DE PARTENARIAT « PROSPECTIVE ENERGETIQUE VILLE » A CONCLURE AVEC EDF

Le conseil municipal, par 30 voix pour, dont 8 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité), 3 abstentions dont 1 pouvoir (Nogent avec vous,)

Approuve les termes de la convention à passer entre Electricité de France, la société H4 et la Commune de Nogent-sur-Marne pour la mise en place d'un partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une expérimentation de l'offre « Prospective Energétique Ville ».

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

---

**12/164 PERMIS DE DEMOLIR ET DE CONSTRUIRE RELATIF A LA CREATION D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL « MOULIN DE BEAUTE » SITUEE 4 AVENUE CHARLES V**

M ARAZI ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 28 voix pour, dont 7 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville.), 4 abstentions dont 2 pouvoirs (Nogent avec vous et Progrès et solidarité),

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à déposer un permis de démolir et de construire, et à signer tout acte relatif à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet d'établissement multi accueil de jeunes enfants « le Moulin de Beauté » situé 4, avenue Charles V.

---

**12/165 PERMIS DE DEMOLIR ET DE CONSTRUIRE RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LOCAUX TEMPORAIRES SUR LES TERRAINS S.N.C.F. SIS RUE JEAN MONNET**

M ARAZI ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, par 28 voix pour, dont 7 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville.), 4 abstentions dont 2 pouvoirs (Nogent avec vous et Progrès et solidarité),

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à déposer un permis de démolir et de construire, et à signer tout acte relatif à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet de démolition de la zone administrative et de construction de locaux pour accueillir des associations sur le site, situé rue Jean Monnet, parcelle F 127.

---

**12/166 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Créé au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- deux emplois d'animateurs.

Décide de supprimer au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- deux emplois de rédacteurs,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Crée au tableau des effectifs les emplois à temps non complet suivants :

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 2 heures hebdomadaires,
- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 4h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 6 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 4 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 11h30 hebdomadaires,

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 3h30 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 3h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 8h50 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 5 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 4 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 11 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 16 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 11h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 14h15 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 4h45 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 8 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 6 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 1h30 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10h15 hebdomadaires,
- deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 5 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 15h15 hebdomadaires.

Supprime au tableau des effectifs les emplois à temps non complet suivants :

- un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 4h40 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 5h15 heures hebdomadaires,
- un emploi de d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 3h55 hebdomadaires,
- un emploi de d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 10 heures hebdomadaires,
- un emploi de d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 4 heures hebdomadaires,
- un emploi de d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 3h20 hebdomadaires,
- un emploi de d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 9h40 hebdomadaires,
- deux emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 11h20 hebdomadaires,

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 10h40 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 14 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 12 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 6 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 8h05 hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 3 heures hebdomadaires,
- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à raison de 15h30 hebdomadaires.

---

**12/167 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS D'ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRE A L'ENFANCE ET LA JEUNESSE FACEJ 3 ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les deux conventions de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relatives au versement de l'aide financière, dans le cadre de projet d'investissement concernant l'informatisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) par l'acquisition d'ordinateurs et de douchettes et la création d'espaces dédiés à l'accueil des adolescents.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions et tous documents y afférant.

---

**12/168 ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) DE LA COMMUNE DE SCEAUX**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Sceaux au Syndical Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

---

**12/169 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 12-281 du 8 août 2012 : RETRAIT du tableau d'inventaire de la radio portative de marque Motorola, affectée au service de la Police Municipale, perdue le 13 juillet 2012.

N° 12-282 du 9 août 2012 : PASSATION d'un avenant n°3 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 10 février 2011 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 12-283 du 9 août 2012 : PASSATION d'un avenant n°1 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 23 février 2012 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 12-284 du 9 août 2012 : PASSATION d'un avenant n°11 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention signée le 2 novembre 2004 pour un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 12-285 du 9 août 2012 : PASSATION d'un avenant n°1 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 28 février 2012 pour un logement d'urgence situé 10 bis avenue Victor Hugo à Nogent-sur-Marne.

N° 12-286 du 9 août 2012 : PASSATION d'un avenant n°11 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 4 novembre 2004 pour un logement situé 73 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne.

N° 12-287 du 9 août 2012 : ANNULÉ

N° 12-288 du 10 août 2012 : PASSATION d'un avenant au contrat de location signé le 11 février 2010, mettant à la disposition du locataire une troisième place de parking au sous-sol de l'immeuble sis 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne, moyennant un loyer mensuel de 49 €

N° 12-289 du 14 août 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association Académie des vins blancs pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace dans l'enceinte du parc Watteau, dans le cadre de la Fête des Jardins le 23 septembre 2012.

N° 12-290 du 14 août 2012 : PASSATION d'une convention avec la boulangerie PROCHE pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace dans l'enceinte du Parc Watteau pour la tenue d'un stand de « petite restauration », à l'occasion de la Fête des Jardins.

N° 12-291 du 14 août 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société GALILÉO PRODUCTION domiciliée route de Villeneuve à Moussy-le-Vieux (77230) pour la présentation de l'animation « pot géant » à l'occasion de la Fête des Jardins, le prix de cette prestation étant de 1 337,50 € TTC.

N°12-292 du 14 août 2012 : PASSATION d'un contrat avec l'association Mieux-être par les plantes domiciliée 98 avenue du Général de Gaulle au Perreux-sur-Marne (94170) pour l'organisation d'un atelier cuisine sur le thème des plantes aromatiques à l'occasion de la Fête des Jardins, le prix de cette prestation étant de 170 € TTC.

N° 12-293 du 14 août 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association Afrique en Couleurs domiciliée 6 rue Edouard Renard à Nogent-sur-Marne relative à la mise à disposition à titre gratuit du Théâtre de Verdure du parc Watteau, pour la présentation d'une danse traditionnelle africaine à l'occasion de la Fête des Jardins le 23 septembre 2012.

N° 12-294 du 14 août 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société AUTREMENT JEUX CONCEPT sise 1 passage du jeu de boules à Paris (75011), pour l'animation « douze jeux en bois » à l'occasion de la Fête des Jardins, le prix de cette prestation étant de 663,78 € TTC.

N° 12-295 du 14 août 2012 : PASSATION d'une convention avec la l'agence EU-CREAL domiciliée Hôtel des Entreprises, rue Monchavant à Ecuelles (77250) pour la réalisation d'une mission d'études en urbanisme, le montant de cette prestation étant fixée à 6 500 € HT (7 774 € TTC).

N° 12-296 du 16 août 2012 : PASSATION d'un contrat avec Mme May Angeli, auteure, pour l'animation de deux ateliers d'illustration à la bibliothèque municipale les 28 novembre et 8 décembre 2012, le prix de ces prestations étant de 497,42 € TTC.



N° 12-297 du 16 août 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Spectacles pour enfants Berlingot domiciliée 24 rue du Rocher au Raincy (93340), pour la présentation du spectacle « S.O.S. Terre » le 7 décembre 2012 à l'école maternelle Val de Beauté, le prix de cette prestation étant fixé à 4 € par enfant présent (8 classes concernées).

N° 12-298 du 20 août 2012 : PASSATION d'un marché avec la société PARKEON Sas sise « Le Barjac » 1 boulevard Victor à Paris (75015), pour des prestations d'entretien et de maintenance avec travaux neufs du matériel de péage du parking RER A, le montant maximum annuel du marché étant fixé à 48 000 € HT.

N° 12-299 du 21 août 2012 : PASSATION d'une convention avec la société d'avocats CGCB & Associés, sise 104 avenue du président Kennedy 75016 Paris pour une mission de représentation en justice de la Commune dans le cadre d'un recours contre un permis de construire, le montant des honoraires étant fixé à 2 000 € HT (2 392 € TTC).

N° 12-300 du 21 août 2012 : PASSATION d'une convention avec Me Edouard Copper-Royer, avocat, domicilié 9 avenue Frédéric Le Play à Paris (75007) pour une mission de représentation en justice de la Commune dans le cadre d'un contentieux lié à l'exercice du droit de préemption, le montant des honoraires étant fixé à 2 000 € HT (2 392 € TTC).

N° 12-301 du 21 août 2012 : PASSATION d'un marché avec la société BRICOUT sise 229 rue Saint-Martin à Paris (75003) pour la fourniture de vêtements de travail et de protection individuelle destinés aux personnels de la petite enfance, de l'entretien et des services techniques (lot n°2), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 35 000 € HT.

N° 12-302 du 27 août 2012 : OUVERTURE d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Paul Bert et à l'école élémentaire Guy Moquet pour l'année 2012-2013 et fermeture d'une classe à l'école maternelle Victor Hugo et à l'école maternelle Guy Moquet.

N° 12-303 du 27 août 2012 : PASSATION d'un marché avec la société LE COMPTOIR R3P sise 4 avenue Danville à Choisy-le-Roi (94600) pour la fourniture de matériels de peinture et revêtements de sols, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 40 000 € HT.

N° 12-304 du 28 août 2012 : PASSATION d'un marché avec la société HANSEN, sise 5 rue Lavoisier à Ozoir La Ferrière pour des travaux de conception, réalisation et installation d'un ponton pour barques et avirons au prix de 19 005 € HT (22 729,98 € TTC).

N° 12-305 du 29 août 2012 : PASSATION d'un marché avec la société ORANGE BUSINESS SERVICES pour la fourniture de tablettes tactiles avec accès internet 3G et fournitures diverses, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 60 000 € TTC.

N° 12-306 du 3 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°3 au marché conclu avec la société CITADIA CONSEIL - relatif à des prestations d'études pour la réalisation du PLU - portant sur la réalisation de prestations supplémentaires du type « forums de quartiers » pour un montant de 6 975 € HT (8 342,10 € TTC).

N° 12-307 du 4 septembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par la Sarl PNAS sise 159 rue du faubourg Poissonnière à Paris (75009) d'un montant de 706,33 € correspondant au coût du remplacement - franchise de 250 € déduite - de la batterie de boîte aux lettres de l'immeuble situé 6 rue Hoche à Nogent, dégradée le 26 juin 2012

N° 12-308 du 5 septembre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association VISEMPLOI 94 domiciliée 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne pour la mise à disposition, à titre gratuit durant une année, d'une salle située à la même adresse, destinée à l'accueil des personnes en recherche d'emploi ou de formation.

N° 12-309 du 5 septembre 2012 : MODIFICATION de l'article 2 de l'arrêté n° 12-298 du 20 août 2012 fixant à 12 mois la durée maximale du marché passé avec la société Parkeon Sas - pour l'entretien du matériel de péage du parking RER A – la durée dudit marché étant fixée à 16 mois au maximum.

N° 12-310 du 5 septembre 2012 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit de deux tables de ping-pong affectées au service des Sports à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 12-311 du 10 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement d'entreprises COMPTOIRS DES PROJETS-ESE Groupe Degouy - pour les travaux d'aménagement de la Petite Italie - modifiant après calcul du coût définitif des travaux le montant des honoraires du prestataire, arrêté à la nouvelle somme de 33 425,25 € HT (39 976,60 € TTC).

N° 12-312 du 10 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société S.N.T.P.P. - pour l'aménagement de l'îlot « La Petite Italie », lot n° 1 : VRD, sols et plantations - actant de la prolongation de la durée des travaux au 31 octobre 2012 et de la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant de 51 304,05 € HT (61 359,64 € TTC).

N° 12-313 du 10 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société Drode & Francilienne d'Électricité - pour l'aménagement de l'îlot « La Petite Italie », lot n°2 : éclairage et réseaux secs – actant de la prolongation de la durée des travaux au 31 octobre 2012 et de travaux en moins value, le montant de la tranche ferme étant ainsi ramené de 52 960 € HT (63 340,88 € TTC) à 46 578,56 € HT (55 707,96 € TTC).

N° 12-314 du 7 septembre 2012 : PASSATION d'une convention pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville avec les établissements scolaires et les associations sportives scolaires pour l'année 2012-2013.

N° 12-315 du 7 septembre 2012 : PASSATION d'une convention avec le lycée Louis Armand pour la mise à disposition de son gymnase au profit de la Commune, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 18h30 et 22h30 pour l'année 2012-2013, le tarif de location étant fixé à 18,60 €/heure.

N° 12-316 du 10 septembre 2012 : APPROBATION de l'avenant résiliant la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain située 160-162 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne, au profit du Cercle Hippique du Bois de Vincennes.

N° 12-317 du 11 septembre 2012 : PASSATION d'un marché de fournitures pour l'entretien des espaces verts avec :

- lot n° 1 : produits phytosanitaires et engrais – société SOUFFLET VIGNE sise allée des Jardins 95570 Moisselles, le montant annuel de commandes étant évalué entre 2 500 et 10 000 € HT.

- lot n°2 : terreaux, amendements, paillage végétal et minéral – société LEMÉE sise 16/18 avenue de la Libération 77340 Pontault-Combault, le montant annuel de commandes étant évalué entre 3 000 et 15 000 € HT.

- lot n°3 : semences et gazon de plaquage – société COBALYS sise 40 rue de Rambouillet 91470 Limours, le montant annuel de commandes étant estimé entre 200 et 4 000 € HT.

N° 12-318 du 12 septembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société BANQUE d'ARCHIVES sise 12 rue du général Ulrich à Strasbourg (67000) pour assurer la maintenance du logiciel Gest'Acte utilisé par le service de l'état-civil, le coût annuel de cette prestation étant de 600 € HT.

N° 12-319 du 14 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société 1,2,3 VOYAGES - pour l'organisation d'un séjour au Monténégro destiné aux séniors de la Ville - actant de l'établissement du tarif « groupe de 35 à 39 personnes » au montant de 1 044 € TTC / personne.

N° 12-320 du 14 septembre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association Théâtre à Ciel Ouvert pour la mise à disposition de locaux d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> situés 10 route de Stalingrad à Nogent-sur-Marne, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 150 €, ces locaux étant destinés au stockage des décors de la compagnie et occasionnellement au stationnement d'un véhicule.

N° 12-321 du 17 septembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par AXA France IARD sise 313 terrasses de l'Arche à Nanterre (92727) d'un montant de 1 440,78 € pour la réalisation de travaux destinés à assurer l'étanchéité d'un plot béton situé sur la terrasse du logement du gardien de l'école L. de Vinci.

N° 12-322 du 17 septembre 2012 : APPROBATION du contrat à passer avec la compagnie Levez Le Rideau, domiciliée 185 quai de Valmy à Paris (75010) pour la présentation d'un spectacle aux enfants des structures multi-accueil Tout en Couleur et A Petits Pas le 6 décembre 2012, le prix de cette prestation étant de 330 € TTC.

N° 12-323 du 17 septembre 2012 : PASSATION d'un contrat avec l'Agence des Magiciens domiciliée 58, allée de la pièce au lavoir à Gif-sur-Yvette (91190) pour des prestations de magie à l'occasion de la journée Portes Ouvertes du Pôle Jeunesse, le prix de cette animation étant de 802,50 € TTC.

N° 12-324 du 18 septembre 2012 : PASSATION d'un marché pour l'entretien du patrimoine arboré de la Commune avec le groupement des sociétés SN Etienne PELLE, sise 71 avenue André Maginot à Vitry-sur-Seine (94401) et EVEN, sise 8 route de la Bardelle à Méré (78490), le montant annuel de commandes étant estimé entre 55 000 et 180 000 € HT.

N° 12-325 du 18 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°7 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 17 mars 2009 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent-sur-Marne.

N° 12-326 du 18 septembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par la Sarl PNAS sise 159 rue du faubourg Poissonnière à Paris (75009), d'un montant de 371,10 €, correspondant au coût de remplacement d'une barrière anti-stationnement dégradée le 25 avril 2012.

N° 12-327 du 18 septembre 2012 : APPROBATION du contrat à passer avec la compagnie Clair de Lune domiciliée BP 149 à Champigny-sur-Marne (94501) pour l'organisation d'un spectacle destiné aux enfants de la structure multi-accueil Arc en Ciel, le prix de cette prestation étant de 460 € TTC.

N° 12-328 du 20 septembre 2012 : CESSION à titre gratuit à la société Darty, sise 129 avenue Gallieni à Bondy (93140) d'un réfrigérateur de marque Brandt, affecté à la bibliothèque municipale, qui n'est plus en état de fonctionnement.

N° 12-329 du 21 septembre 2012 : PASSATION d'un marché de fourniture de matériels sportifs avec les sociétés :

- STADE RECORD sise 50 rue Georges Douret à Gagny (93220) pour le lot n°1 – petits matériels sportifs - le montant annuel de commandes étant estimé entre 5 000 et 15 000 € TTC, et pour le lot n°3 – tennis de table, maintenance et réparation - le montant annuel de commandes étant estimé entre 2 000 et 6 000 € TTC.
- CASAL SPORT sise ZAC du pavé neuf, 31 rue de l'Université à Noisy-le-Grand (93160) pour le lot n°2 – gros matériels, maintenance et réparation - le montant annuel de commandes étant estimé entre 2 000 et 10 000 € TTC.

N° 12-330 du 24 septembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle, domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380), pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux enfants de l'école élémentaire Val de Beauté, le montant de ces prestations étant de 731 € TTC.

N° 12-331 du 25 septembre 2012 : MISE EN DÉCHARGE, à titre gratuit, de deux lits bébé affectés à la structure multi-accueil Arc en Ciel à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 12-332 du 25 septembre 2012 : MISE EN DÉCHARGE, à titre gratuit, d'un bureau affecté à la direction de la crèche familiale A Petits Pas à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 12-333 du 25 septembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle, domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380), pour l'organisation d'une animation pédagogique destinée aux enfants de l'école élémentaire Guy Moquet, le montant de ces prestations étant de 169,60 € TTC.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35**

**Jacques J.P. MARTIN**  
**Maire de Nogent-sur-Marne**  
**Conseiller Général du Val-de-Marne**